

# Je me suis fait virer de mon boulot - Épisode 2



## Bonjour le Monde !

Voici le 2e épisode d'une saga de licenciement économique après 34 ans de carrière.

S'il s'agit bien d'un licenciement qui me fait râler, l'ancienneté fait que l'indemnité de rupture permet de voir venir pendant un peu plus de 2 ans et cela n'a donc pas grand-chose à voir avec une grosse catastrophe comme peuvent la vivre beaucoup trop gens même dans notre pays.

Le 1er épisode parle de la notification de licenciement, décrit le plan social de la société et donne quelques informations sur la durée du préavis et le montant de l'indemnité de rupture quand le préavis ne doit pas être presté.

**Ma période de "handover" d'un mois pour terminer mes tâches et projets s'est bien déroulée** et ce d'autant mieux que je n'étais pas en colère contre mon

employeur.

Certains m'ont demandé "**Comment est-ce possible d'accepter un tel licenciement ?**"

Personnellement, lorsque j'ai signé mon contrat chez Digital Equipment (DEC) en 1986, je n'ai jamais cru que je resterais plus de 5 ans dans une de ces sociétés américaines sachant que ces sociétés n'aiment pas les "vieux" et qu'on est en permanence à 5 minutes de la porte de sortie. J'ai donc accepté ces faits par avance en n'espérant pas de miracle et c'est sans doute ce qui explique ma relative facilité à accepter ce licenciement... La 2e explication est bien sûr que je ne me retrouve pas directement sans le sou ni avec un prêt à payer.

**Oui mais quand même, "34 ans" !** En fait, au sein de la société, j'ai changé de travail à peu près tous les 5 ans pour évoluer dans des boulots très différents comme:

- Je passe mes premières années en travaillant comme dépanneur sur route.
- Je fais ensuite successivement partie de 3 groupes de support téléphonique pour différents produits y compris au niveau européen. On est venu me solliciter pour 2 de ces 3 groupes.
- Puis on est venu me chercher pour travailler chez un client (industrie du verre) comme responsable pour la messagerie électronique et avec une douzaine de collègues pour gérer le helpdesk, le labo et les systèmes informatiques (serveurs, PC et imprimantes) d'une quinzaine d'usines implantées en Europe.
- Ensuite, après 9 ans chez ce client, j'ai saisi une opportunité dans un autre département pour faire l'installation et la configuration de systèmes très spécifiques d'archivage de données et de travail en grappe pour fichiers et bases de données (cluster) pour toute l'Europe et le Moyen-Orient; je voyageais 3 semaines par mois à cette époque.
- Enfin, on est à nouveau venu me chercher pour passer consultant technique pour le département Storage Engineering (niveau mondial) étant bien expérimenté dans le produit d'archivage dont la société souhaitait promouvoir la vente à plus grande échelle. Avec cette même équipe, on s'est occupé de plusieurs autres nouveaux produits de stockage de données en pilotant des phases de test en clientèle, la

formation des avant-ventes et le support.

J'ai donc eu la chance d'exercer des boulots très variés et intéressants, le tout pour "4 sociétés différentes" puisque Compaq a racheté DEC en 1998, HP a racheté Compaq en 2002 (heu pardon, HP et Compaq ont fusionné) et enfin en 2015, HP s'est divisée en HPE (Hewlett-Packard Entreprise) et HP Inc (PC et imprimantes).

C'est vrai que j'ai gardé le même contrat de travail (et mon ancienneté) tout au long de ces 34 ans.

Je dois avouer que j'ai passé cette période de handover un peu comme des vacances (dont 15 vrais jours de vacances)...

**La période de redéploiement de 2 mois prévue par le plan social est bien vite passée !**

Dès janvier, j'ai pu bénéficier de quelques discussions avec un coach et des webinaires (cours via Internet) donnés par la firme de Outplacement (LHH) sur différents sujets comme la confiance en soit, son image de marque, déterminer ses talents, découvrir l'importance du réseautage et voir comment éventuellement créer sa propre entreprise.

**Le Outplacement est un service d'aide à la recherche d'emploi négocié par le plan social et payé par l'employeur. Vous devez suivre un certain nombre d'heures sur une période donnée afin de conserver vos droits au chômage.**

**Il risque d'y avoir un soucis si vous êtes engagé très vite, puis licencié à nouveau avant 1 an. L'Outplacement peut être suspendu pour une durée de 3 ou 6 mois si vous trouvez un nouveau boulot; vous pouvez reprendre l'outplacement si ça ne marche pas (que ce soit votre décision ou pas). Si vous deviez perdre votre nouvel emploi après la période de suspension du Outplacement mais avant le 1 an fatidique, vous devrez refaire un stage d'attente au chômage avant de pouvoir bénéficier d'une allocation de chômage... Ça me semble débile aussi renseignez-vous bien sur les conditions de votre Outplacement.**

**Dans mon cas, je dois suivre 60 heures de cours étalées sur 12 mois; si je les suis plus tôt je suppose que ça peut me prémunir contre le risque évoqué ici.**

J'ai consacré une partie du temps de redéploiement à acheter une voiture d'occasion (ouch, ça fait mal mais j'ai pu le faire) et à contacter 2 sociétés partenaires avec qui j'ai travaillé récemment. Nos discussions sont toujours en cours (les 2 sociétés étant intéressées par ma candidature spontanée pour des nouveaux postes qui sont en cours de création, ces 2 sociétés sont en progression constante et rapide sur le marché. On verra bien ce que ça donnera... ou pas.

Pour ces deux sociétés me connaissant déjà, mon CV rapidement refait en décembre suffit mais il ne suffit absolument pas pour une recherche d'emploi plus générale (c'est pourquoi il n'est pas encore publié sur mon blog ni ailleurs).

Une autre partie du temps de redéploiement a été utilisée pour ré-organiser mon poste de télé-travail à mon domicile et à préparer ma voiture et mon PC de société pour les rendre à la fin du mois de février. Les rendez-vous avec HPE pour le PC et les badges d'accès ainsi qu'avec la société de leasing se sont bien déroulés également.

Les gens du département des ressources humaines que je connais bien ont retrouvé ma lettre de motivation et le test d'aptitude technique de mon engagement initial en 1986 et me les ont rendus; c'est trop drôle !

**Enfin et non des moindres, une dernière partie de ce temps m'a permis de communiquer avec mes proches et de mieux expliquer ce qu'il m'arrivait car certains, pas au courant des détails, n'osaient plus me contacter de peur de faire des gaffes ! C'est ma compagne qui s'est rendue compte de cela, jusque-là je pensais que tous savaient mais c'était une grosse erreur.**

J'ai aussi été contacté par des anciens collègues dont certains continuent super gentiment de me proposer à des recruteurs potentiels malgré que mon profil LinkedIn, Indeed, Monster et autres ne soient pas encore prêts pour être utiles et efficaces (c'est là que la majorité des recruteurs essaient de voir à quoi les candidats ressemblent). Le compte Facebook est tout aussi important. Une bonne gestion des ces comptes montre que vous maîtrisez les outils modernes.

J'ai également reçu des dizaines de mots gentils de la part d'autant d'anciens collègues. J'ai compilé ces petits mots pour me faire un bon souvenir bien sûr mais aussi pour conforter ce que je pense de moi-même !

**J'ai commencé ma période de préavis non presté le 1er mars !**

Depuis lors, mon inscription au Outplacement LHH est complète et j'ai enfin accès aux cours plus utiles à mes yeux comme le CV et la gestion de LinkedIn ainsi qu'à d'autres outils intéressants.

Je vais pouvoir mettre mes profils de recherche d'emploi à jour et me lancer vraiment dans une recherche active !

L'inscription au FOREM ou autres n'est pas obligatoire pendant le préavis car ayant une rémunération de l'employeur (salaire en préavis presté ou indemnité de rupture en préavis non-presté) mais peut éventuellement se faire comme chômeur **sans demande d'allocation de chômage**. Ne mentionnez jamais que vous avez reçu une indemnité de rupture car certains employés du FOREM peuvent se tromper sur ce point et suspendre administrativement vos allocations (oui, oui, celles que vous n'avez pas encore) et c'est la croix et la bannière pour corriger ça !

**Il vaut donc mieux s'inscrire au chômage en fin de période de préavis si vous n'avez pas trouvé de nouveau boulot pour demander de percevoir une allocation de chômage.**

**Il est TRÈS fortement conseillé de s'inscrire auprès d'un syndicat et de leur demander de faire cette inscription au chômage pour vous afin d'éviter tout problème à ce niveau !!!**

**L'indemnité de rupture et l'éventuelle prime additionnelle faisant partie du plan social doit vous être versée dans les 30 jours suivant votre 1er jour de préavis.**

**L'indemnité de rupture est taxée à la source de la même façon et valeur que votre salaire. C'est moins clair pour la prime du plan social.**

**En période de préavis, vous êtes toujours payé par votre employeur et le C4 ne doit pas vous être remis 3 jours ouvrables avant le 1er jour de préavis comme je l'indiquais par erreur dans l'épisode 1 !** Je vais corriger cet article.

Votre C4 doit par contre être en votre possession pour que vous puissiez vous inscrire au FOREM (ou autres) via votre syndicat comme demandeur d'emploi **avec** demande d'allocations de chômage cette fois.

Certains recruteurs vont demander la raison de votre licenciement; cette raison est inscrite sur votre notification de licenciement et/ou sur un des documents que vous avez signés. Dans mon cas, mes papiers officiels sont en flamand et ce n'est

pas toujours simple à comprendre. C'est d'ailleurs une des raisons pourquoi j'aimerais si possible ne plus travailler en région flamande !

Un(e) Flamand(e) venant travailler en Wallonie doit connaître la même difficulté stupide. Le langage légal est tellement facile à comprendre que je ne comprends ABSOLUMENT pas pourquoi on ne peut pas demander d'avoir ses papiers officiels dans une des 3 langues officielles en Belgique ! Quelle connerie la guerre, Barbara !

Lors des cours de l'Outplacement, pas mal d'informations très utiles nous sont communiquées et l'épisode 3 de cette saga y sera consacré pour contrebalancer cet article un peu trop "moi je" et ne pas le rendre trop long !

Qui a dit qu'il était déjà trop long ? J'aurais facilement pu faire pire vous savez !

**Li P'ti Fouineu vous salue bien !**